



D.2018.12.12.7.4

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 12 Décembre 2018

7 – PROJETS TERRITORIALISES**7.4 – Doublement de la capacité Ligne A – Garage Atelier de Basso Cambo : Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché 52M 2017 13096 M « Démolition - Gros Œuvre » conclu avec l'entreprise GTM**

L'an deux mille dix-huit, le douze décembre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc		X (M. Grass)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe		X (M. Del Borrello)	
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X	X (M. Briand à/c du point 9.10)	
TRAVAIL-MICHELET Karine	X	X (M. André à/c du point 9.1)	
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline		X (pouvoir M. Suaud)	
SUAUD Thierry	X		

Exposé de Monsieur le Président :

Par délibération n° 2015.03.25.4.3 du 25 mars 2015, le Comité Syndical a approuvé le programme de l'opération Doublement de la Capacité Ligne A.

Par délibération n° 2015.03.25.4.5 du 25 mars 2015, le Comité Syndical, a confié par mandat de maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie (SMAT), la réalisation de l'opération Doublement de la Capacité Ligne A.

Par délibération n° 2017.07.05.6.5 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical a autorisé la SMAT à signer le marché concernant la réalisation des travaux du lot n° 2 « Démolition – Gros Œuvre » relatif à la réalisation des aménagements de l'atelier de Basso Cambo de façon à pouvoir l'exploiter avec des rames de 52 mètres de long.

Le marché n° 52M 2017 13096 M, d'un montant de 427 037,37€ HT, a été notifié à l'entreprise GTM, le 28 juillet 2017, pour une durée de 19 mois.

1° - Objet de l'avenant

Le présent avenant n° 1 a pour objet d'intégrer et de supprimer des prestations au marché initial.

2° - Présentation de l'avenant

Les prestations suivantes sont supprimées :

- **Aménagements extérieurs**

Dans le marché initial, il était prévu la réalisation de prestations en doublon avec le marché de voirie et réseaux divers.

Afin de limiter les interfaces, il a été décidé de supprimer du présent marché pour une moins-value de 6 321,89 € HT les prestations suivantes :

- Regards pied de chute,
- Plateforme dépose matériel,
- Escaliers extérieurs,
- Corbeau en béton armé.

- **Déplacement des bungalows existants**

Sur l'emprise de l'extension du garage, l'exploitant avait disposé des bungalows pour son personnel. Il était prévu dans le marché initial que le lot Gros Œuvre vienne déplacer ces installations mais l'exploitant s'en est finalement occupé.

La suppression de ce déplacement fait l'objet d'une moins-value de 4 664,00 € HT.

- **Déplacement candélabre**

Pour permettre la création du quai sur VA8, il était prévu de venir déplacer un candélabre. La position de ce quai ayant évolué, le candélabre n'a pas été déplacé.

La suppression de ce déplacement fait l'objet d'une moins-value de 1 811,00 € HT.

Les prestations suivantes sont ajoutées au marché initial :

- **Dépose et évacuation des glissières métalliques**

Le long du quai de la Voie d'Essai, étaient disposées des glissières métalliques en partie basse. Pour étendre ce qui à 52m, il a été nécessaire d'enlever ces glissières.

Cette prestation, non prévue au marché initial, fait l'objet d'une plus-value de 1 426,79 € HT.

- **Travaux de démolition de béton de propreté existant**

Il s'est avéré en cours d'exécution que les fondations du bâtiment existant étaient plus larges que ce qui était représenté sur les plans des ouvrages exécutés. Pour réaliser les fondations de l'extension du garage, il a été nécessaire de venir piquer ces fondations.

Cette prestation, non prévue au marché initial, fait l'objet d'une plus-value de 10 439,13 € HT.

- **Modifications caniveaux locaux techniques SYSTEME VAL**

En cours d'exécution, l'aménagement des locaux techniques a été revue de manière à correspondre aux standards de l'exploitant. Ainsi, il a été nécessaire de venir créer un linéaire de caniveaux techniques plus important et d'adapter la structure du local technique.

Ces prestations, non prévues au marché initial, font l'objet d'une plus-value de 4 637,91 € HT.

- **Création d'un mur agglos complémentaire en file 2**

Le marché initial ne décrivait un mur d'agglomération qui est pourtant nécessaire à la fermeture de la zone vie du garage.

La réalisation de cet ouvrage, non prévu au marché initial, fait l'objet d'une plus-value de 4 975,47 € HT.

- **Mise en place de barrières HERAS provisoires autour des colonnes de levage**

Lors des essais de mise en service des colonnes de levage, il a été nécessaire de venir protéger les colonnes de LV8 de toute intrusion. Cette protection n'avait pas été envisagée en conception et n'était donc pas décrite sur le marché initial.

La mise en place de ces barrières, non prévue au marché initial, fait l'objet d'une plus-value de 2 394,12 € HT.

- **Modifications et adaptations des trois quais métalliques extérieurs**

Les trois quais extérieurs permettant aux agents d'accéder aux rames ont été adaptés pour le fonctionnement en rames de 52m. En écart avec la conception initiale, il s'est avéré nécessaire en cours d'exécution de les agrandir, de renforcer les structures et de les adapter vis-à-vis des installations du système.

Ces adaptations, non prévues au marché initial, font l'objet d'une plus-value de 17 203,52 € HT.

3° - Montant du marché

Le nouveau montant du marché, tel qu'il résulte des modifications des prestations, s'élève ainsi à :

Montant du marché initial : 427 037,37 € HT

Montant du présent avenant : 28 280,05 € HT

Nouveau montant du marché : 455 317,42 € HT

Au regard du montant initial du marché de 427 037,37 € HT, le montant de l'avenant n°1, qui représente une augmentation de 28 280,05 € HT, correspond à une augmentation de 6,62% par rapport au montant initial du marché précité.

La Commission d'Appel d'Offres de TISSEO Collectivités a, dans sa séance du **6 décembre 2018** émis un avis favorable à la passation du présent avenant.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver l'avenant n° 1 au marché n° 52M 2017 13096 M et d'en autoriser la signature.

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n°1 au marché n° 52M 2017 13096 M conclu avec l'entreprise GTM pour un montant de 28 280,05€ HT.

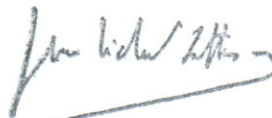
ARTICLE 2 : AUTORISE Tisséo Ingénierie à signer ledit avenant et les dépenses correspondantes.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES



DOUBLEMENT CAPACITE LIGNE A

Extension du garage métro Basso Cambo Lot 02 : Démolition – Gros-oeuvre

AVENANT N° 1

Marche N° 52M 2017 13096 M

Titulaire : GTM



Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine
1, place Esquirol - BP 10416 - 31004 TOULOUSE CEDEX 6
Tél : 05 61 14 48 50 - Fax : 05 61 14 48 51
Site : www.tisseo.fr

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20181217_20181217-7-4D-
DE
Date de télétransmission : 12/12/2018
Date de réception préf : 14/12/2018



Article I. Objet de l'avenant n°1

Le présent avenant n°1 a pour objet de commander et de supprimer des prestations prévues au marché initial.

Article II. Délais d'exécution

Sans objet

Article III. Incidence financière

Les prestations suivantes sont supprimées :

- **Aménagements extérieurs**
 - **Regards pied de chute**
Montant : - 3 402.50 €HT
 - **Plateforme dépose matériel**
Montant : - 1 988.06 €HT
 - **Escaliers extérieurs**
Montant : - 599.70 €HT
 - **Corbeau en béton armé**
Montant : - 331.63 €HTAu global, la suppression de ces prestations fait l'objet d'une moins value de 6.321,89€ HT
- **Déplacement des bungalows existants**
Montant : - 4 664.00 €HT
- **Déplacement candélabre**
Montant : - 1 811.00€HT

Le Cadre de décomposition du Prix Global et Forfaitaire (CDPGF) du lot 02 est complété par les éléments suivants :

- **Dépose et évacuation des glissières métalliques**
Montant total : 1 426.79 €HT
- **Travaux de démolition de béton de propreté existante**
Montant total : 10 439.13 €HT
- **Modifications caniveaux local technique SIEMENS**
 - **Modifications caniveaux local technique SIEMENS**
Montant total : 3 412.25 €HT
 - **Réalisation de voile et soubassement le long du local technique existant**
Montant total : 1 225.66 €HT
- **Création d'un mur agglos complémentaire en file 2**
Montant total : 4 975.47 €HT
- **Mise en place de barrière HERAS provisoire autour des colonne de levage**
Montant total : 2 394.12 €HT
- **Modifications et adaptations des trois quais métalliques extérieurs**
Montant total : 17.203,52 €HT

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20181217-20181212-7-4D-
DE
Date de télétransmission : 17/12/2018
Date de réception préfecture : 17/12/2018

Le montant total de l'avenant N°1 au marché est fixé à 28.280,05€HT

Au vu des résultats des études d'exécution et des prix nouveaux, le nouveau montant du marché est de 455.317,42€ HT soit une augmentation de 6,62% du montant initial du marché.

Article IV. Renonciation

Le titulaire renonce à toute réclamation et recours fondés sur des motifs fondés sur l'objet du présent avenant et sur les clauses elles-mêmes dudit avenant.

Fait en un seul original, à Toulouse, le

Mentions manuscrites « Lu et Approuvé »

Le Titulaire

TISSEO Ingénierie

Philippe BUCHBERGER
Directeur